



STENTYS

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2020**

A propos de STENTYS :

Le groupe STENTYS développe et commercialise des solutions cardio-vasculaires peu invasives pour les besoins de la cardiologie interventionnelle. Sa large gamme de produits innovants, composée de stents actifs, de ballons coronaires et à élution médicamenteuse et d'accessoires cardiovasculaires, est commercialisée dans plus de 60 pays. Grâce à son produit phare, Xposition S, le stent auto-apposant qui s'adapte aux vaisseaux de diamètre variable et permet de traiter les pathologies artérielles complexes, et à son portefeuille de ballons et d'accessoires, STENTYS couvre l'ensemble des indications coronaires.

Plus d'informations sur www.stentys.com.

SOMMAIRE

1	Rapport d'activité : synthèse des comptes semestriels résumés établis selon la norme IAS 34 et commentaires des dirigeants	4
1.1	Analyse des principaux éléments du comptes de résultat	7
1.1.1	Chiffre d'affaires et marge brute	7
1.1.2	Charges opérationnelles	7
1.1.3	Formation du résultat net.....	8
1.2	Analyse du bilan	8
1.2.1	Actif non courant.....	8
1.2.2	Actif courant.....	9
1.2.1	Passif non courant	9
1.2.1	Passif courant	9
2	Comptes consolidés résumés selon les normes IFRS aux 30 juin 2019	10
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés	29

1 Rapport d'activité : synthèse des comptes semestriels résumés établis selon la norme IAS 34 et commentaires des dirigeants

Compte tenu de l'échec des recherches de partenariats ou d'investisseurs afin de garantir une continuité d'exploitation de la Société, le Conseil d'administration avait estimé en date du 24 juillet 2019, que les conditions de viabilité de la Société n'étaient plus réunies, et avait donc souhaiter proposer aux actionnaires de se prononcer sur la dissolution anticipée pour permettre une liquidation amiable dans les meilleures conditions possibles.

En date du 18 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société avait considéré qu'au vu des derniers éléments à sa disposition, les conditions permettant d'assurer une liquidation amiable jusqu'à son terme n'étaient plus réunies et a, par conséquent, décidé de solliciter auprès du tribunal de commerce l'ouverture d'une procédure de sauvegarde visant la Société.

Ainsi par jugement en date du 1^{er} avril 2020, le Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société pour une durée initiale de six mois.

Le Tribunal de commerce de Bobigny a désigné la SCP ABITBOL & ROUSSELET, prise en la personne de Maître Joanna Rousselet, et la SELARL BLERIOT & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Philippe Bleriot, en qualité d'administrateurs judiciaires. La SELAFA MJA, prise en la personne de Maître Axel Chuine, a également été désignée en qualité de mandataire judiciaire

A noter que cette procédure de sauvegarde a pour but de permettre à la Société de mettre en œuvre, sous l'égide des co-administrateurs judiciaires, la poursuite de la réduction progressive de son activité, avec potentiellement des cessions d'actifs, dans la perspective de préparer au mieux l'apurement de son passif.

Dans ce contexte, la Société a mis un plan de réduction de ses coûts compte tenu de l'absence de perspective de continuation de son activité. Un plan de licenciement pour motif économique a été mis en place à partir du 28 février 2020 et a concerné l'essentiel des salariés du Groupe.

De plus, au cours du premier trimestre 2020, la Société ne dispose plus des autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses produits. Ainsi les stocks de produits et en-cours non-vendus ont été détruits.

Par conséquent, compte tenu de ces événements, les états financiers au 31 décembre 2019 n'avaient pas été présentés selon le principe de continuité d'exploitation et l'ensemble des actifs à réaliser et des passifs à rembourser jusqu'à la date effective de la liquidation, avait été comptabilisé, sans tenir compte du principe de séparation des exercices. Ce changement de méthode comptable nécessita l'utilisation de jugements et d'estimations significatifs.

Dans les comptes au 30 juin 2020, les principales hypothèses retenues sont les mêmes que celles au 31 décembre 2019 à l'exception de la date probable de la liquidation effective du Groupe qui a été décalée au 31 mars 2021 (contre le 31 décembre 2020 dans les comptes au 31 décembre 2019). Ce décalage s'explique par l'allongement des délais de traitement des dossiers auprès des tribunaux. Les autres hypothèses utilisées lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2019 n'ont pas été modifiées.

Le tableau suivant résume les comptes (en normes internationales IFRS) de la Société pour les premiers semestres 2020 et 2019 :

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Note ¹	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Chiffre d'affaires	6.1	712	5 063
Autres produits	6.1		50
Total produits opérationnels		712	5 113
Coût des marchandises vendues	6.2	-636	-2 831
Recherche et développement	6.3	-357	-630
Vente et marketing	6.4	-1 218	-2 290
Frais généraux	6.5	-1 337	-1 151
Paiement fondé sur des actions	5.1	224	0
Résultat courant opérationnel		-2 612	-1 789
Autres produits et charges opérationnels	6.7	2 620	-16 406
Résultat opérationnel		9	-18 195
Résultat financier	6.8	10	107
Résultat courant avant impôt		19	-18 088
Résultat net		19	-18 088
<i>Nombre moyen pondéré d'action en circulation</i>		26 824 657	26 824 657
<i>Résultat de base par action</i>		0,01	-0,67
<i>Nombre moyen pondéré d'action potentielles</i>		26 885 607	27 934 762
	Note	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Total de l'actif non courant	4	0	0
Total de l'actif courant	4	6 416	10 233
TOTAL ACTIF		6 416	10 233
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		546	751
Total du passif non courant		0	0
Provisions courantes	5.3	3 011	4 917
Autres passifs courants		2 859	4 565
Total du passif courant		5 870	9 482
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		6 416	10 233

¹ Se référer aux annexes aux comptes consolidés présentés ci-après

Les principaux faits marquants intervenus au cours du 1^{er} semestre 2020 sont les suivants :

- Par jugement en date du 1er avril 2020, le Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société pour une durée initiale de six mois.
- Le Tribunal de commerce de Bobigny a désigné la SCP ABITBOL & ROUSSELET, prise en la personne de Maître Joanna Rousselet, et la SELARL BLEROT & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Philippe Bleriot, en qualité d'administrateurs judiciaires. La SELAFA MJA, prise en la personne de Maître Axel Chuine, a également été désignée en qualité de mandataire judiciaire.
- Il est précisé par ailleurs, que la procédure de mandat ad hoc ouverte le 7 août 2019 par le Tribunal de commerce de Bobigny a pris fin le 16 mars 2020, compte tenu du dépôt d'une demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde par la Société, comme cela avait été indiqué dans son communiqué de presse du 18 décembre 2019.
- L'ouverture d'une procédure de sauvegarde n'exclut pas une éventuelle opération de reprise si un investisseur sérieux présentait un projet crédible visant à reprendre la Société
- Compte tenu de l'absence de perspective de continuation de l'activité, un plan de licenciement collectif concernant l'essentiel des salariés du Groupe a été mis en place fin février 2020. Au 30 juin 2020, le Groupe employait 6 salariés donc 3 en préavis. A la date d'arrêt des comptes, le Groupe emploie 4 salariés dont 1 en préavis de fin de leur contrat.
- Cela a mis fin à l'activité opérationnelle de la Société et aucune reprise de celle-ci n'est anticipée. Par conséquent, les stocks de produits finis et d'en-cours de production non vendus ont été détruits fin février.
- Le 27 mars 2020, le Groupe a signé un avenant de résiliation du Bail des locaux de la Plaine Saint Denis, avec une condition suspensive qui était de trouver un nouveau locataire. Cette condition suspensive a été levée le 30 avril 2020. De plus, cet avenant accordé stipulait le versement par STENTYS d'une indemnité de 73 k€ à la signature et le renoncement au remboursement de la participation du bailleur aux travaux pour un montant de 109 k€ qui lui était due.
- En date du 4 mai, le Conseil d'administration a approuvé le transfert du siège social du Groupe à Neuilly sur Seine
- Le Groupe ayant cessé son activité, l'impact de la crise sanitaire du coronavirus n'a pas d'impact significatif.

Les principaux faits marquants intervenus postérieurement au 30 juin 2020 sont les suivants :

- Des marques d'intérêts se sont manifestés pour les actifs des filiales Minvasys et font l'objet de discussions.
- Une audience auprès du Tribunal de commerce de Bobigny est prévue le 22 septembre pour demander une prorogation de la durée d'observation et ainsi préparer le plan de sauvegarde. La société va solliciter le Tribunal de commerce courant octobre pour l'arrêt de la procédure de sauvegarde de la société pour une liquidation amiable in bonis.
- Le 22 juillet 2020, la filiale MINVASYS a signé une résiliation amiable et anticipée du bail de son siège social situé à Gennevilliers. En compensation de la résiliation anticipée du bail, MINVASYS a accepté expressément de régler au Bailleur une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 11 k€.

1.1 Analyse des principaux éléments du comptes de résultat

1.1.1 Chiffre d'affaires et marge brute

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	712	5 063
Autres produits		50
TOTAL DES PRODUITS	712	5 113
Coût des marchandises vendues	-636	-2 831
MARGE BRUTE	76	2 282
Taux de marge brute en %	11%	45%

Pour rappel, l'activité du premier semestre 2019 avait principalement été marquée par des difficultés d'approvisionnement qui avaient conduit la Société à retarder certaines expéditions au cours du trimestre et à ne pas pouvoir honorer certaines commandes de distributeurs. Dans un contexte de très forte pression sur les prix, ces retards de livraison ont affaibli les positions de STENTYS face à des concurrents de tailles beaucoup plus importantes.

Conséquence de cette situation, la marge brute avait été fortement dégradée, impactée par les augmentations tarifaires imposées par les sous-traitants du Groupe.

Dans ce contexte de forte dégradation de son activité, le Groupe avait sollicité plusieurs partenariats afin de relancer son activité. En l'absence d'offre concrète, la Direction a décidé de proposer aux actionnaires un projet de dissolution anticipé de la Société.

Au premier trimestre 2020, la société ne dispose plus d'autorisations réglementaires nécessaires pour commercialiser ses produits. Le stock non vendu a été entièrement détruit.

1.1.2 Charges opérationnelles

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Recherche et développement	-357	-630
Vente et marketing	-1 218	-2 290
Frais généraux	-1 337	-1 151
Paiement fondé sur des actions	224	0
CHARGES OPERATIONNELES	-2 688	-4 071

Les charges opérationnelles sont en diminution de 34% au premier semestre 2020 en lien avec le projet de dissolution anticipée du Groupe engagé depuis le quatrième trimestre 2019. Dans ce contexte le Groupe a mis en place un Plan de sauvegarde de l'Emploi (PSE), qui a conduit au licenciement économique de l'ensemble de l'effectif des salariés, dès le début du 1^{er} semestre 2020. Au 30 juin 2020, 6 salariés sont encore présents dans les effectifs dont 3 en préavis non effectué et 3 maintenus afin d'assurer le fonctionnement administratif et juridique jusqu'à la liquidation effective du Groupe.

Le résultat courant opérationnel a baissé de 46% suite à l'arrêt de l'activité commerciale au premier trimestre 2020 et la destruction du stock non vendu dans le cadre du projet dissolution anticipée du Groupe.

1.1.3 Formation du résultat net

1.1.3.1 Autres produits et charges opérationnels

Au 30 juin 2020, les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

<i>(Montants en milliers euros)</i>	<u>Note</u>	<u>30 juin 2020</u>	<u>30 juin 2019</u>
Reprise dépréciation des créances clients	4.6	327	
Annulation de dettes prescrites	5.4	247	
Reprise de provision des coûts futurs consommés	5.3	2 619	
Reprise de provision des coûts non consommés	5.3	337	
Renégociation des dettes de location	5.2	259	
Ajustement valeur des stocks en valeur réalisable			942
Reprise de provisions (IDR)			127
Autres produits opérationnels			383
Total des autres produits opérationnels		3 789	1 452
			7
Dotation pour provision des coûts futurs	5.3	1 051	425
Dépréciation de l'écart d'acquisition			2 480
Dépréciation des actifs incorporels			3 422
Dépréciation des actifs corporels			1 392
Dépréciation des actifs financiers	4.4	22	124
Dépréciation des stocks			1 607
Dépréciation des créances clients			1 119
Autres charges opérationnelles		96	290
Total des autres charges opérationnelles		1 169	17 858
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS		-2 620	16 406

La reprise de dépréciation des créances clients correspond à des encaissements de créances entièrement dépréciées reçus pour un montant de 213 k€ au 30 juin 2020, et de 114 k€ sur la période subséquente (cf Note 4.6).

L'annulation des factures non parvenues dans le cadre des programmes études cliniques historiques du Groupe pour un montant de 247 k€ intervient au 30 juin 2020, car elles font l'objet d'une prescription commerciale (cf Note 5.4).

Par ailleurs, les autres charges opérationnelles correspondent essentiellement aux indemnités de ruptures anticipés des contrats.

1.1.3.1 Résultat financier

Le résultat financier est composé des pertes et gains de change et le recyclage des écarts de conversions sur les activités à l'étranger dans le cadre de la clôture des filiales américaines.

Au 30 juin 2020 le résultat financier s'élève à 10 K€ contre 107 K€ au 30 juin 2019.

1.2 Analyse du bilan

1.2.1 Actif non courant

Au 31 décembre 2019, la réévaluation des actifs à leur valeur de « liquidation » avait généré des dépréciations des principaux actifs :

- Compte-tenu du projet de dissolution anticipée du Groupe, l'écart d'acquisition généré par l'acquisition de Minvasys avait été intégralement déprécié ;
- De plus, un test de perte de valeur de la marque et de la relation client avait été réalisé pour tenir compte des événements intervenus postérieurement à la reconnaissance de ces actifs et notamment le fait qu'à la date d'arrêtés des comptes, la Société n'était plus en mesure de commercialiser ses produits. Ce test de

perte de valeur avait conduit à déprécier intégralement la relation client et la marque. Au 30 juin 2020, aucun élément ne remet en cause la dépréciation de ces actifs.

- Dans le cadre du projet de dissolution anticipé du Groupe, et en l'absence d'offre de reprise de ces actifs, les immobilisations corporelles avaient été intégralement dépréciées à la clôture des comptes au 31 décembre 2019. Au 30 juin 2020, certains contrats de locations (locaux du Groupe et des véhicules) ont fait l'objet d'une résiliation anticipée. Les droits d'utilisation relatifs à ces contrats ont été annulés pour un montant de 653 k€.

-

1.2.2 Actif courant

La diminution des actifs courant s'explique principalement par les éléments suivants :

- Au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'établissement des comptes en valeur liquidative, les stocks avaient été valorisés à leur valeur réalisable, c'est-à-dire à la valeur à laquelle le Groupe estimait pouvoir vendre ces produits jusqu'à la date d'arrêt de l'activité, diminué des coûts de cession directs. Au cours du premier trimestre 2020, les stocks de produits finis et d'en-cours de production non vendus ont été détruits fin février 2020.
- Au cours du semestre, le Groupe a mis en place un processus de recouvrement avec deux sociétés spécialisées. L'action de ces partenaires ont permis à la société de recouvrer 213 k€ de créances entièrement dépréciées au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, les créances clients non dépréciées correspondent :

- o Aux créances clients échues en 2020 pour 57 k€ que le Groupe estime être en mesure de recouvrer ;
- o Aux créances clients encaissées depuis le 30 juin pour un montant de 114 k€.
- Les autres actifs financiers courants comprennent d'une part, les nantissements de trésorerie dans le cadre de certains appels d'offres pour un montant brut de 230 k€ au 30 juin 2020. La Société a estimé que dans le cadre du projet de dissolution anticipée du Groupe, une partie de la trésorerie nantie ne serait pas recouvrée. Une dépréciation avait donc été constatée pour 92 k€ au 31 décembre 2019. Au 30 juin 2020, une dépréciation complémentaire de 22 k€ a été comptabilisée, suite à la résiliation anticipée de ces contrats.
- D'autre part, du compte courant de sa filiale indienne non consolidée d'un solde de 31 k€ que la Société estime ne pas être également en mesure de recouvrer et qui a donc été intégralement déprécié ;
- La trésorerie du Groupe a par ailleurs diminué de 3 264 K€ au cours du premier semestre 2020.

Le détail des actifs courants est présenté dans les notes 4.5 à 4.8 des annexes aux comptes consolidés semestriels présentés ci-après.

1.2.1 Passif non courant

L'ensemble des actifs et passifs de la société sont désormais à échéance court terme et ont été comptabilisés en actifs et passifs courants.

1.2.1 Passif courant

Le passif courant au 30 juin 2020 a été principalement impacté par les deux éléments suivants :

- L'ensemble des charges restantes à venir jusqu'à la liquidation effective de la société prévue pour le 31 mars 2021 a été valorisé pour un montant de 3 011 k€ et apparaît sur une ligne spécifique au Bilan ;
- Au 30 juin 2020, l'ensemble des principaux contrats de locations ont fait l'objet d'une résiliation anticipée. Par conséquent, la dette de location relative à l'arrêté des comptes correspond essentiellement aux indemnités de résiliation de ces contrats de locations.

Le détail des passifs courants est présenté dans les notes 5.3 à 5.5 des annexes aux comptes consolidés semestriels présentés ci-après.

2 Comptes consolidés résumés selon les normes IFRS aux 30 juin 2020

STENTYS
Société anonyme
au capital de 804 739,71€
Siège social : 171 bis Avenue Charles de Gaulle
92 200 NEUILLY SUR SEINE
490 932 449 R.C.S. NANTERRE

Comptes consolidés résumés selon les normes IFRS au 30 juin 2020

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
(Montants en milliers d'euros)

	Note	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Ecarts d'acquisition	4.1	0	0
Immobilisations incorporelles	4.2	0	0
Immobilisations corporelles	4.3	0	0
Autres actifs financiers non courants		0	0
Total de l'actif non courant		0	0
Stocks et en-cours	4.5	0	340
Créances client et comptes rattachés	4.6	171	564
Autres créances	4.7	1 144	984
Autres actifs financiers courants	4.4	205	186
Trésorerie et équivalents	4.8	4 896	8 160
Total de l'actif courant		6 416	10 233
TOTAL ACTIF		6 416	10 233

	Note	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Capital social	5.1	805	805
Primes liées au capital	5.1	112 618	112 842
Pertes cumulées	5.1	-112 896	-95 291
Résultat de la période	5.1	19	-17 605
Ecart de conversion cumulés	5.1	0	0
Total des capitaux propres		546	751
Dettes à long terme		0	0
Provisions non courantes		0	0
Impôts différés passifs		0	0
Total du passif non courant		0	0
Provisions courantes	5.3	3 011	4917
Dettes financières court terme	5.2	121	443
Fournisseurs et comptes rattachés	5.4	1 569	2 472
Autres passifs	5.5	1 169	1 651
Produits constatés d'avance		0	0
Total du passif courant		5 870	9 482
TOTAL PASSIF		6 416	10 233

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(Montants en milliers d'euros)

	Note	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Chiffre d'affaires	6.1	712	5 063
Autres produits	6.1		50
Total produits opérationnels		712	5 113
Coût des marchandises vendues	6.2	-636	-2 831
Recherche et développement	6.3	-357	-630
Vente et marketing	6.4	-1 218	-2 290
Frais généraux	6.5	-1 337	-1 151
Paiement fondé sur des actions	5.1	224	
Résultat courant opérationnel		-2 612	-1 789
Autres produits et charges opérationnels	6.6	2 620	-16 406
Résultat opérationnel		9	-18 195
Résultat financier	6.7	10	107
Résultat courant avant impôt		19	-18 088
Résultat net		19	-18 088
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</i>		26 824 657	26 824 657
<i>Résultat de base par action</i>		0,01	-0,67
<i>Nombre moyen pondéré d'actions potentielles</i>		26 885 607	27 934 762

	Note	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Résultat net		19	-18 008
Ecart de change sur conversion des activités à l'étranger			-24
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies			47
Impôts différés sur écarts actuariels			-6
Résultat global de l'exercice		19	-18 070

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Montants en milliers d'euros)

	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Pertes cumulées	Ecart actuariels	Réserve de conversion	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2018		26 824 657	805	112 746	-95 354	63	110	18 370
Résultat de la période					-18 089			-18 089
Contrat de liquidité				3				3
Réserves de conversion							-110	-110
Au 30 juin 2019		26 824 657	805	112 748	-113 443	63	0	174
Au 31 décembre 2019		26 824 657	805	112 842	-112 959	63	0	751
Résultat de la période					19			19
Contrat de liquidité				0				0
Paiement fondé sur des actions	6.6			-224				-224
Réserve de conversion								
Au 30 juin 2020		26 824 657	805	112 618	-112 940	63	0	546

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants en milliers d'euros)

	Note	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
Résultat de l'exercice		19	-18 089
Amortissements et dépréciations nettes des reprises		-2 706	9 202
Dotation nette des reprises aux provisions pour risques		-1 906	7 425
Paiement fondé sur des actions		-224	
Autres éléments exclus de la trésorerie		3	-104
Capacité d'auto-financement		- 4 815	-1 566
Stocks et en-cours	4.5	2 482	346
Créances clients	4.6	719	565
Autres créances	4.7	-161	-53
Fournisseurs	5.4	-903	-415
Autres passifs courants	5.5	-485	-388
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		1 653	55
Flux de trésorerie nets liés à des activités opérationnelles		-3 162	-1 511
Acquisition d'immobilisation corporelles			-15
Acquisitions d'immobilisation financières		0	57
Variation d'immobilisations financières		-40	
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		-40	42
Augmentation (diminution) des emprunts			-202
Remboursement des loyers (IFRS 16)		-62	-153
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement		-62	-355
Profits et pertes de change sur la trésorerie			
Variation de la trésorerie		-3 264	-1 824
Trésorerie à l'ouverture		8 160	9 878
Trésorerie à la clôture		4 896	8 054

3 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2020 du groupe Stentys, arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020, ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe Stentys pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

Conformément à la norme IAS 10.14, une société ne doit pas établir ses états financiers sur une base de continuité d'exploitation si la direction détermine qu'elle a l'intention, ou qu'elle n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Par conséquent, et conformément au projet de dissolution anticipée du Groupe, les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2020 ne sont pas présentés selon le principe de continuité d'exploitation. Ils sont présentés en valeur liquidative : les actifs ont été comptabilisés à leur valeur de réalisation. Les passifs ont été comptabilisés en tenant compte de tous les coûts d'exploitation jusqu'à la date effective de la liquidation.

Par ailleurs, l'ensemble des actifs et passifs de la société sont à échéance court terme et ont été comptabilisés en actifs et passifs courants.

De plus, les modifications qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 concernant les normes IAS 1 et IAS 8, sont sans impact sur l'établissement des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2020 :

- L'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », vient clarifier le classement des passifs entre les catégories courants et non courants.
- L'amendement à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », précise la distinction entre les changements de méthodes comptables, les corrections d'erreurs et les changements d'estimations comptables.

1.2 Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de la Société et la méthode de consolidation au 30 juin 2020 reste identique sur la période et se présente comme suit :

Nom	Pays	Méthode de consolidation		% de contrôle		% intérêt	
		30/06/20	30/06/19	30/06/20	30/06/19	30/06/20	30/06/19
Stentys SA	FR	SC	SC	N/A	N/A	N/A	N/A
Minvasys SAS	FR	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Minvasys India	Inde	NC	NC	99%	99%	99%	99%
Stentys Inc.	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Stentys Peel Away Inc.	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%

SC : Société Consolidante

IG : Intégration Globale

NC : Non Consolidée

Par ailleurs, la filiale Minvasys India non consolidée au 30 juin 2020 a une activité non significative aux bornes du Groupe.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE EVENEMENTS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 Faits marquants de la période

2.1.1 Ouverture d'une procédure de sauvegarde

Par jugement en date du 1er avril 2020, le Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société pour une durée initiale de six mois.

Le Tribunal de commerce de Bobigny a désigné la SCP ABITBOL & ROUSSELET, prise en la personne de Maître Joanna Rousselet, et la SELARL BLERIOT & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Philippe Bleriot, en qualité d'administrateurs judiciaires. La SELAFA MJA, prise en la personne de Maître Axel Chuine, a également été désignée en qualité de mandataire judiciaire.

Il est précisé par ailleurs, que la procédure de mandat ad hoc ouverte le 7 août 2019 par le Tribunal de commerce de Bobigny a pris fin le 16 mars 2020, compte tenu du dépôt d'une demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde par la Société, comme cela avait été indiqué dans son communiqué de presse du 18 décembre 2019.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde n'exclut pas une éventuelle opération de reprise si un investisseur sérieux présentait un projet crédible visant à reprendre la Société.

2.2.2 Plan de licenciement et arrêt de l'activité

Compte tenu de l'absence de perspective de continuation de l'activité, un plan de licenciement collectif concernant l'essentiel des salariés du Groupe a été mis en place fin février 2020. Au 30 juin 2020, le Groupe employait 7 salariés donc 4 en préavis. A la date d'arrêt des comptes, le Groupe emploie 4 salariés dont 1 en préavis de fin de leur contrat.

Cela a mis fin à l'activité opérationnelle de la Société et aucune reprise de celle-ci n'est anticipée. Par conséquent, les stocks de produits finis et d'en-cours de production non vendus ont été détruits fin février.

2.2.3 Résiliation du bail de Saint-Denis et modification du siège social

Le 27 mars 2020, le Groupe a signé un avenant de résiliation du Bail des locaux de la Plaine Saint Denis, avec une condition suspensive qui était de trouver un nouveau locataire. Cette condition suspensive a été levée le 30 avril 2020. De plus, cet avenant accordé stipulait le versement par STENTYS d'une indemnité de 73 k€ à la signature et le renoncement au remboursement de la participation du bailleur aux travaux pour un montant de 109 k€ qui lui était due.

En date du 4 mai, le Conseil d'administration a approuvé le transfert du siège social du Groupe à Neuilly sur Seine.

2.2.4 Impact du Covid-19

Le Groupe ayant cessé son activité, l'impact de la crise sanitaire du coronavirus n'a pas d'impact significatif.

2.2 Evènements majeurs postérieurs à la clôture

Les principaux événements marquants postérieurs à la clôture sont les suivants :

- Des marques d'intérêts se sont manifestées pour les actifs des filiales Minvasys et font l'objet de discussions.
- Une audience auprès du Tribunal de commerce de Bobigny était prévue le 22 septembre pour demander une prorogation de la durée d'observation et ainsi préparer le plan de sauvegarde. Le Tribunal a accordé cette prorogation et fixé au 24 novembre une nouvelle audience pour la présentation du plan de sauvegarde.
- Le 22 juillet 2020, la filiale MINVASYS a signé une résiliation amiable et anticipée du bail de son siège social situé à Gennevilliers. En compensation de la résiliation anticipée du bail, MINVASYS a accepté expressément de régler au Bailleur une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de 11 k€.

3. UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS DANS L'ETABLISSEMENT DES COMPTES SEMESTRIELS

Les principales hypothèses retenues dans les comptes au 30 juin 2020 sont les mêmes que celles au 31 décembre 2019 à l'exception de la date probable de la liquidation effective du Groupe qui a été décalée au 31 mars 2021 (contre le 31 décembre 2020 dans les comptes au 31 décembre 2019). Ce décalage s'explique par l'allongement des délais de traitements des dossiers auprès des tribunaux. Par conséquent, des dépenses de fonctionnement d'un montant de 250 k€ ont été provisionnées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2021.

Les autres hypothèses utilisées lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2019 n'ont pas été modifiées de façon significative.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, des actifs dépréciés pourraient être cédés ou réalisés et certains passifs pourraient être renégociés. Toutefois, comme au 31 décembre 2019, compte tenu de l'incertitude de l'issue de la procédure, aucune hypothèse en ce sens n'a été retenue.

Notamment :

- compte tenu de l'absence d'offre ferme à date, aucune plus-value latente résultant d'une éventuelle cession des actifs incorporels suivants n'a été comptabilisée :
 - o Marque et relation client Minvasys
 - o Plateforme technologique Xposition
 - o License Capella Peel Away
- la société bénéficie de déficits reportables pour un montant de 123 036 k€ au 30 juin 2020 qui n'ont pas été reconnus à l'actif.
- les dettes fournisseurs incluent des factures non parvenues depuis plusieurs années, au titre des programmes cliniques du Groupe et de droit de propriété intellectuelle, pour un montant total de 663 K€.
- Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, certains litiges sont apparus, notamment avec l'administration fiscale et un ancien distributeur. Les demandes ont été intégralement provisionnées pour un montant de 417 k€ mais l'issue de ces litiges pourraient se révéler meilleure.
- Les négociations avec certains sous-traitants se poursuivent et les pénalités dus pourraient être revues à la baisse pour un montant de 182 k€.

4. NOTES SUR L'ACTIF

4.1 Ecart d'acquisition

Au 31 décembre 2018, un écart d'acquisition d'un montant de 2 480 K€ avait été reconnu dans le cadre de l'acquisition de la société MINVASYS.

Le Groupe avait estimé que ce dernier était représentatif de la présence de synergies et d'autres avantages attendus résultant du rachat de l'entité acquise et qui n'avait pas été reconnu comme des actifs séparés en IFRS, tels que, notamment, un capital humain et un savoir-faire technologique, commercial et réglementaire.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre du projet de dissolution anticipée du Groupe, et notamment du licenciement de l'ensemble des effectifs, l'écart d'acquisition avait été entièrement déprécié.

4.2 Immobilisations incorporelles

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2019	Augmen- tation	Dimi- nutions	FX	Dépréciation	30/06/20
Frais de développement	4 214					4 214
Brevets, licences	1 446		-3	4		1 447
Marques	1 050					1 050
Relation client	2 518					2 158
Logiciels	248					248
Total valeurs brutes	9 477		-3	4		9 478
Frais de développement	-4 214					-4 214
Brevets, licences	-1 446		3	-4		-1 447
Marques	-1050					-1 050
Relation client	-2158					-2 158
Logiciels	-248					-248
Total amortissements et dépréciations	-9 477		3	-4		-9 478
TOTAL NET	0		0	0		0

La marque et la relation client ont été reconnues au 31 décembre 2018 dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la société MINVASYS.

Au 31 décembre 2019, un test de perte de valeur de la marque et de la relation client avait été réalisé pour tenir compte des événements intervenus postérieurement à la reconnaissance de ces actifs et notamment le fait qu'à la date d'arrêtés des comptes, la Société n'était plus en mesure de commercialiser ses produits. Ce test de perte de valeur avait conduit à déprécier intégralement la relation client et la marque.

Au 30 juin 2020, aucun élément ne remet en cause la dépréciation de ces actifs.

4.3 Immobilisations corporelles

(Montants en milliers d'euros)	31/12/19	Augmen- tations	Dimi- nutions	FX	Dépré- ciations	30/06/20
Matériel de laboratoire	252					252
Agencement et construction	289					289
Matériel de bureau	100					100
Matériel informatique	132					132
Droits d'utilisation	750	16	-653			113
Total valeurs brutes	1 521	16	-653			886
Matériel de laboratoire	-252					-252
Agencement et construction	-288					-289
Matériel de bureau	-99					-99
Matériel informatique	-132					-132
Droit d'utilisation	-750	-16	653			-113
Total amortissements et dépréciations	-1 521	-16	653			-886
TOTAL NET	0	0	0	0		0

Dans le cadre du projet de dissolution anticipé du Groupe, et en l'absence d'offre de reprise de ces actifs, les immobilisations corporelles avaient été intégralement dépréciées à la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, certains contrats de locations (locaux du Groupe et des véhicules) ont fait l'objet d'une résiliation anticipée. Les droits d'utilisation relatifs à ces contrats ont été annulés pour un montant de 653 k€.

4.4 Autres actifs financiers

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2019	Augmen- tations	Dimi- nutions	Reclasse- ment.	Dépréciation	30/06/2020
Dépôt et cautionnement versés	45	40				85
Autres créances immobilisées	141				-22	119
TOTAL NET COURANT	186	40	0			205

Les autres actifs financiers sont composés des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de location ou de prestation de services, du compte courant avec la filiale indienne Minvasys India non consolidée, ainsi que la trésorerie nantie au 30 juin 2020.

Les nantissements bancaires s'élèvent à 230 K€ au 31 décembre 2019, ainsi qu'au 30 juin 2020.

La Société estime que les dépôts de garantie versés dans le cadre d'appels d'offres, ainsi qu'une partie de la trésorerie nantie ne seront pas recouverts dans le cadre de la résiliation anticipée de ces contrats. La société a dû ainsi constater une dépréciation complémentaire de 22 k€ au 30 juin 2020 concernant la trésorerie nantie dans le cadre d'appels d'offres. Le cumul des dépréciations sur les nantissements bancaires à l'actif est 30 juin 2020 est donc de 114 k€, complété par le solde de 31 K€ du compte courant de sa filiale indienne.

Les 205 K€ résiduels au 30 juin 2020 correspondent donc à la trésorerie nantie pour 119 k€ qui sera dénantie avant le 31 décembre 2020, et aux dépôts de garantie pour 85 k€ que la société estime être en mesure de recouvrer.

Les dépréciations complémentaires de la période ont été comptabilisées dans la ligne Autres produits et charges opérationnelles du compte de résultat.

4.5 Stocks et en cours

(Montants en milliers euros)	30 juin 2020	31 décembre 2019
Stocks de marchandises	0	524
Stocks en cours de production	0	860
Stocks de produits finis	0	992
Dépréciations	0	-2142
Ajustement valeur réalisable	0	106
TOTAL	0	340

Au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'établissement des comptes en valeur liquidative, les stocks avaient été valorisés à leur valeur réalisable, c'est-à-dire à la valeur à laquelle le Groupe estimait pouvoir vendre ces produits jusqu'à la date d'arrêt de l'activité, diminué des coûts de cession directs

Au cours du premier trimestre 2020, les stocks de produits finis et d'en-cours de production non vendus ont été détruits fin février 2020.

4.6 Créances clients

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Dépréciation	Valeur Nette
Non échu	217		217
Depuis moins de 9 mois	973	-627	346
Entre 9 mois et 1 an	417	- 417	0
Depuis plus de 1 an	790	-790	0
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2019	2 398	-1 834	564

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Dépréciation	Valeur Nette
Non échu	0		0
Depuis moins de 9 mois	191	-20	171
Entre 9 mois et 1 an	242	-242	0
Depuis plus de 1 an	1 244	-1 244	0
TOTAL AU 30 JUIN 2020	1 677	-1 506	171

La maturité présentée correspond à la période (mois ou années) écoulée depuis la date d'échéance des factures mesurée au 30 juin 2020. Les paiements des clients que le Groupe n'est pas en mesure d'affecter à une ou plusieurs factures échues sont alloués aux plus anciennes factures échues.

Face au risque accru de ne pas recouvrir certaines créances en lien avec le projet de dissolution anticipée, des dépréciations complémentaires avaient été comptabilisées en fonction du niveau de risque estimé par zone géographique pour un montant de 1 245 K€ comptabilisée au 31 décembre 2019.

Au cours du semestre, le Groupe a mis en place un processus de recouvrement avec deux sociétés spécialisées. L'action de ces partenaires ont permis à la société de recouvrer 213 k€ de créances entièrement dépréciées au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, les créances clients non dépréciées correspondent :

- Aux créances clients échues en 2020 pour 57 k€ que le Groupe estime être en mesure de recouvrir ;
- Aux créances clients encaissées depuis le 30 juin pour un montant de 114 k€.

Les dotations et reprises ont été comptabilisées sur la ligne « autres charges et autres produits opérationnels ».

4.7 Autres créances

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Crédit d'impôt recherche	265	265
Autres créances fiscales et sociales	682	529
Autres créances	166	159
Autres actifs financiers courants	31	31
TOTAL	1 144	984

Le montant du Crédit Impôt Recherche au titre de l'exercice 2018 s'élevait à 265 K€. Son remboursement est attendu au second semestre 2020.

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

4.8 Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dépôt bancaire à court terme	4 493	7 757
Instruments financiers à court terme	403	403
TOTAL	4 896	8 160

Les dépôts bancaires et les comptes à terme sont jugés comme liquides par la société et présentés en équivalents de trésorerie selon IAS7.

Les instruments financiers à court terme sont constitués des comptes à terme de la filiale Minvasys.

5. NOTES SUR LE PASSIF

5.1 Capitaux propres

Au 30 juin 2020, le capital social s'établit à 804 739,71 euros divisé en 26 824 657 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,03€ par action, toutes de même catégorie et toutes libérées

Au cours du premier semestre 2020, aucune opération n'a été réalisée sur le capital.

Dans le cadre du projet de dissolution anticipé du Groupe, les écarts de conversion avaient été repris en résultat financier en 2019.

Les Bons de souscription, options de souscription d'actions et stock-options en cours au 30 juin 2020 se décomposent comme suit :

Type	Date d'Octroi	Date de fin de vie	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options caducs	Nombre d'options restantes	Nombre d'actions à émettre	Prix d'exercice (1)
BCE(12-09)	10-02-10	10-02-20	145 000	88 413	56 587			3,26 €
SO (09-11)	27-09-11	27-09-21	83 748		83 748			11,56 €
BSPCE (03-12)	23-03-12	23-03-22	113 500		113 500			12,63 €
SO (03-14)	20-03-14	20-03-24	147 368		147 368			8,67 €
BSA (12-15)	08-12-15	08-12-20	33 244			33 244	39 350	4,31 €
AGA (01-17)	26-01-17	30-06-20	344 000		344 000			n/a
AGA (03-17)	21-03-17	30-06-20	25 000		25 000			n/a
SO (01-17)	26-01-17	26-01-27	64 800		64 800			2,34 €
AGA (01-18)	18-01-18	30-06-20	27 500		27 500			n/a
SO (01-18)	18-01-18	18-01-28	21 600			21 600	21 600	1,59 €
AGA (02-19)	07-02-19	07-02-20	452 500		452 500			n/a
Total			1 458 260	88 413	1 315 003	54 844	60 950	

(1) Post regroupement d'actions par 3 décidé par l'Assemblée générale du 26 août 2010 et changements de parités dus aux augmentations de capital avec maintien du DPS de novembre 2012, mars 2016, et mars 2018.

Au 30 juin 2020, le Groupe ne détient plus de plans d'actions gratuites (AGA). Ils sont devenus caducs au 31 décembre 2019, car les conditions de performance n'avaient pas été réalisées en raison du projet de dissolution anticipée du Groupe.

La charge IFRS 2 relative aux plans d'actions gratuites et de stock-options soumises à condition de performance a été reprise en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 224 k€.

Cependant, les plans encore en vie au 30 juin 2020 concernent un salarié présent dans les effectifs à la date d'arrêté des comptes. Ces plans représentent une charge IFRS 2 de 7 k€ constatée lors de l'attribution des droits.

5.2 Dettes à long terme et à court terme

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Emprunts bancaires	8	9
Dettes de location	113	434
A moins d'un an	121	443
TOTAL	121	443

Au 31 décembre 2019, la dette de location correspondait au montant des loyers futurs des contrats de locations du Groupe, jusqu'à leur terme, reconnu dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16. Les principaux contrats de location concernaient les baux de location de ses locaux, ainsi que les locations de son parc de véhicules.

Au 30 juin 2020, l'ensemble des principaux contrats de locations ont fait l'objet d'une résiliation anticipée et les engagements de la société ont été revus à la baisse suite à des négociations auprès des bailleurs. Par conséquent, un produit de 259 k€ a été comptabilisé en autres produits opérationnels. La dette de location au 30 juin 2020 correspond essentiellement aux indemnités de résiliation de ces contrats.

5.3 Provisions courantes

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	TOTAL PROVISION	Coûts de fonctionnement jusqu'à la liquidation	Coût de licenciement des salariés	Autres coûts directement liés à la liquidation
Salaires et traitements	1 225	315	910	
Autres charges externes	1 787	687		1 100
TOTAL PROVISION	3 011	1 001	910	1 100

La provision pour perte d'exploitation résulte de l'estimation de l'ensemble des coûts à encourir jusqu'à la dissolution ou liquidation effective de la société. Elle s'élève à 3 011 k€ au 30 juin 2020 contre 4 917 k€ au 31 décembre 2019. Cette provision est principalement constituée des éléments suivants :

- Les coûts de fonctionnement jusqu'à la liquidation, pour un montant total de 1 001 k€, comprenant :
 - o L'ensemble des salaires et traitements du personnel présent au 30 juin 2020 jusqu'à leur sortie des effectifs, estimés à 315 k€ ;
 - o Les autres charges opérationnelles engagées entre le 1^{er} juillet et la date d'arrêté des comptes ainsi que celles nécessaires au fonctionnement du Groupe jusqu'au 31 mars 2021, estimées à 687 k€. Ces charges correspondent à des frais d'audit, de conseil, des loyers et des frais administratifs.
- Les coûts du licenciement pour motif économique des salariés en cours au 30 juin 2020 pour un montant de 910 k€, correspondant aux montants à verser pour les 3 salariés présents au 30 juin 2020, les 4 salariés en préavis non effectués et pour un salarié ayant déjà quitté la société mais réclamant un complément d'indemnité.
- Les autres coûts directement liés à la liquidation du Groupe, pour un montant de 1 100 k€, comprenant les dépenses directement liées à l'extinction de l'activité et à sa liquidation (dont 637 k€ d'indemnités de sortie de certains contrats, et 463 k€ de coûts administratifs et juridiques nécessaires à la liquidation).

<i>en k€</i>	Total Provision 31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Total Provision 30/06/2020
Activité Commerciale jusqu'à son arrêt	275		-275		0
Coûts de Fonctionnement jusqu'à la liquidation	1 965	295	-977	-282	1 001
Coût du Licenciement des salariés	1 764	163	-1 017		910
Autres coûts directement liés à la liquidation	912	593	-350	-55	1 100
Total	4 917	1 051	-2 619	-337	3 011

Les principales variations par rapport au 31 décembre 2019, détaillées dans la Note 6.6 sont les suivantes :

- Les coûts restant à encourir entre le deuxième semestre 2020 et le premier trimestre 2021, date prévue pour la liquidative effective du Groupe (cf. note 3) ont été revus à la hausse pour un montant de 1 051 k€. Cette provision complémentaire se compose comme suit :
 - o Des dépenses de salaires et traitements, ainsi que de dépenses de fonctionnement ont été constatées pour un montant de 222 k€ sur le second semestre 2020,
 - o Une dotation complémentaire a également été constatée pour 416 k€, il s'agit notamment d'une indemnité de sortie de contrat de distribution pour 229 k€ et d'une régularisation de taxes pour 187 k€.
 - o La date probable de liquidation ayant été décalée au 31 mars 2021, une provision complémentaire relative aux dépenses de fonctionnement du premier trimestre a été comptabilisée pour 250 k€. Cette provision reprend les coûts de fonctionnement jusqu'à la liquidation (notamment les honoraires de communication, consulting, loyers et taxes diverses) pour un montant de 154 k€ et les coûts liés directement à la liquidation (avocats, mandataires judiciaires) pour 96 k€.
 - o Enfin, une provision relative à deux indemnités transactionnelles a été comptabilisée pour 163 k€.
- De plus, certains coûts ont été revus à la baisse. Notamment, les administrateurs ont renoncé à leurs jetons de présence 2020 pour un montant de 175 k€ et la société a obtenu un accord d'abandon de créances avec l'un de ses fournisseurs de production pour un montant de 107 k€.
- La reprise de dotations pour un montant de 2 619 k€ correspond à l'ensemble des coûts utilisés sur le premier semestre 2020, notamment les salaires et traitements, ainsi que les indemnités de licenciements des salariés sortis au 30 juin 2020, des dépenses de fonctionnements et des coûts liés directement à la liquidation.

5.4 Fournisseurs et comptes rattachés

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs	633	1 080
Factures non parvenues	936	1 392
TOTAL	1 569	2 472

Au 30 juin 2020, les factures non parvenues comprennent notamment :

- Des factures non parvenues dans le cadre des programmes études cliniques historiques du Groupe pour 214 k€
- Les factures non parvenues depuis 2015 au titre des redevances sur les brevets du professeur Jacques Seguin utilisés par la Société pour un montant total de 449 k€. Dans le cadre du projet de dissolution du Groupe, la Société a reçu en date du 16 juin 2020, une mise en demeure de se prononcer sur la poursuite du contrat de licence liant la société STENTYS à Monsieur Jacques Seguin adressée par le conseil de ce dernier. La Société ayant confirmée sa volonté de ne pas poursuivre ce contrat, Monsieur Jacques Seguin a donc demandé le versement intégral de ses redevances. Des négociations sont en cours afin de réduire le montant à lui verser au titre des redevances sur les brevets.

5.5 Autres passifs

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes sociales	288	695
Dettes fiscales et autres dettes	881	956
TOTAL	1 169	1 651

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des tiers, des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

5.6 Instruments financiers inscrits au bilan

Les actifs et passifs financiers du Groupe sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté de comptes :

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Créances client nettes	171		171	
Autres créances	1 144		1 144	
Autres actifs financiers courants	205		205	
Trésorerie et équivalents	4 896	4 896		
TOTAL ACTIF FINANCIER	6 416	4 896	1 520	

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Dettes à long terme				
Dettes financières court terme	121			121
Dettes fournisseurs et autres passifs	2 772		2 772	
TOTAL PASSIF FINANCIER	2 893		2 772	121

6. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires et autres produits

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	712	5 063
Autres produits		50
TOTAL	712	5 113

Au cours du premier trimestre 2020, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 712 K€.

6.2 Coût des marchandises vendues

Le coût des marchandises vendues s'élève à 636 K€, et prend en compte les coûts facturés par les différents fournisseurs de la chaîne de production, les coûts de transport, les royalties (MAYO et Seguin), et le coût packaging (étiquettes et documentation).

6.3 Recherche et Développement

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Charges de personnel	308	382
Design & prototypage	0	50
Amortissements	0	6
Autres	49	192
TOTAL	357	630

Les charges comptabilisées sous la rubrique « Autres » regroupent les charges administratives des filiales STENTYS Inc et STENTYS Peel Away, les charges liées aux affaires réglementaires, de contrôle qualité et de propriété intellectuelle.

6.4 Ventes et Marketing

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Charges de personnel	1 132	1 304
Congrès et communication	24	576
Etudes cliniques	4	92
Dépréciations	39	207
Honoraires divers	18	105
Autres	0	6
TOTAL	1 218	2 290

6.5 Frais généraux

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Charges de personnel	451	404
Communication	21	111
Honoraires et consultants	696	263
Amortissements	0	140
Autres	169	232
TOTAL	1 337	1 151

Les frais de communication correspondent principalement aux coûts directement liés à la cotation de la Société.

Au 30 juin 2020, le poste « Honoraires et consultants » comprend l'ensemble des coûts d'avocats, administrateurs judiciaires liés au projet de dissolution du Groupe.

De plus, Les dépenses comptabilisées dans le poste « Autres » comprennent les charges liées au siège social, les frais bancaires, les frais de logistique et les frais d'assurance.

6.6 Autres produits et charges opérationnels

Au 30 juin 2020, les autres produits et charges opérationnels se décomposent comme suit :

<i>(Montants en milliers euros)</i>	Note	30 juin 2020	30 juin 2019
Reprise dépréciation des créances clients	4.6	327	
Annulation de dettes prescrites	5.4	247	
Reprise de provision des coûts futurs consommés	5.3	2 619	
Reprise de provision des coûts non consommés	5.3	337	
Renégociation des dettes de location	5.2	259	
Ajustement valeur des stocks en valeur réalisable			942
Reprise de provisions (IDR)			127
Autres produits opérationnels			383
Total des autres produits opérationnels		3 789	1 452
			7
Dotation pour provision des coûts futurs	5.3	1 051	425
Dépréciation de l'écart d'acquisition			2 480
Dépréciation des actifs incorporels			3 422
Dépréciation des actifs corporels			1 392
Dépréciation des actifs financiers	4.4	22	124
Dépréciation des stocks			1 607
Dépréciation des créances clients			1 119
Autres charges opérationnelles		96	290
Total des autres charges opérationnelles		1 169	17 858
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS		2 620	-16 406

La reprise de dépréciation des créances clients correspond à des encaissements de créances entièrement dépréciées reçus pour un montant de 213 k€ au 30 juin 2020, et de 114 k€ sur la période subséquente (cf Note 4.6).

L'annulation des factures non parvenues dans le cadre des programmes études cliniques historiques du Groupe pour un montant de 247 k€ intervient au 30 juin 2020, car elles font l'objet d'une prescription commerciale (cf Note 5.4).

Par ailleurs, les autres charges opérationnelles correspondent essentiellement aux indemnités de ruptures anticipées des contrats.

6.7 Résultat financier

<i>(Montants en milliers euros)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Produits de trésorerie et équivalents	0	1
Coût de l'endettement financier brut	0	-1
Coût de l'endettement financier net	0	0
Autres produits financiers	10	107
Autres charges financières	0	0
Résultat financier	10	107
TOTAL	10	107

Les autres produits et charges financiers correspondent aux gains et pertes de change.

7. COMMENTAIRES SUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au 30 juin 2020 la Société n'a plus d'engagement hors bilan. Dans le cadre des comptes en valeurs liquidatives, l'ensemble des engagements futurs de la société ont été provisionnés.

8. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2020, Michel Darnaud en sa qualité de Président Directeur Général du Groupe a perçu une rémunération de 60 K€. Cette rémunération a été comptabilisée en charge.

4 Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés

BAKER TILLY SOFIDEEC

ERNST & YOUNG et Autres

Stentys

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

BAKER TILLY SOFIDEEC
16, rue Monceau
75008 Paris
652059213 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Stentys

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

A l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société Stentys, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 6 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

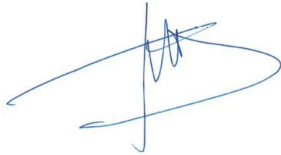
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 6 octobre 2020 commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 22 octobre 2020

Les Commissaires aux Comptes

BAKER TILLY SOFIDEEC



Jean Fabrice SUBIAS

ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Cassoux